



Charte Forestière de Territoire

photos

PARTIE # 2

STRATEGIE & PLAN D' ACTIONS



PROJET COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL
L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

I. Introduction

Considérant la Loi d'Orientation sur la Forêt du 9 juillet 2001 instituant les Chartes Forestières de Territoire (CFT), comme outil de développement local mis en place pour *“mener un programme d'actions pluriannuel intégrant [...] la multifonctionnalité des forêts locales”*.

Considérant que la CFT de la Bouriane a permis de mener deux plans d'actions successifs déployés entre 2003 et 2015 et capitalisant près de trente actions, mises en œuvre par différents maîtres d'ouvrage et à destination de multiples bénéficiaires (propriétaires forestiers, entreprises, jeunes publics, grand public, élus) et sur différents sujets (foncier, gestion durable, utilisation du bois, biodiversité...)

Considérant le travail préparatoire réalisé dans le cadre du renouvellement de la CFT depuis fin 2016 : bilan, diagnostic et définition des enjeux (Cf. document *“PARTIE # 1 Diagnostic et Enjeux”*), réunions des Comités technique et de pilotage, ateliers participatifs de mai 2019 ;

Considérant la validation de la nouvelle Charte forestière par le Comité syndical du Grand Quercy réuni le 7 octobre 2019.

II. Analyse stratégique

Considérant les points suivants :

- La forêt du Grand Quercy couvre 152 000 ha, soit plus de la moitié de la surface du territoire, composée essentiellement de feuillus (90%) ; avec une grande variété d'essences même si les chênes et les châtaigniers sont omniprésents
- Les caractéristiques foncières : privée (97%) et très morcelée, et le grand nombre de propriétaires (37000)
- Une forêt relativement jeune, qui progresse ; une tradition forestière perdue voire inexistante
- L'existence de trois terroirs forestiers : la bouriane, les vallées et les causses avec des caractéristiques différentes mais complémentaires
- La grande richesse en termes d'utilisation de bois et de potentiels, de savoir-faire, de biodiversité ; les forêts constituent des puits carbone (parties aériennes et dans les sols), participent à la qualité de l'air, de l'eau, limitent l'érosion et concourent à limiter les hausses de température en période de forte chaleur. Les forêts ont des vertus avérées pour la santé. Elles façonnent les paysages et participent à l'attractivité du territoire (tourisme vert, activités de pleine nature, cadre et qualité de vie...)
- Les contraintes en termes de fermeture des paysages, risques d'incendies, de fragilisation de la biodiversité ; la perte de savoir-faire, la pénurie de main d'œuvre dans certains métiers
- Les activités économiques liées à la forêt : la filière forêt-bois mais beaucoup d'autres (sylvopastoralisme, agroforesterie, tourisme, sports de pleine nature, chasse...). L'ensemble est générateur d'emplois et d'économie non délocalisables. Elles sont maillées et favorisent les liens urbain/rural (bois matériaux/énergie, loisirs...)
- Le poids de la filière forêt-bois est peu important (450 entreprises, 3% du Grand Quercy), mais essentiel, car elle apporte des plus-values au territoire qui dépassent les indicateurs de richesse économique (ancrage des activités, amélioration des forêts, maintien voire ouverture des paysages, protection incendie...)
- Le potentiel de la filière forêt-bois conforté par l'évolution des pratiques de consommation et d'usage qui va dans le sens du respect de l'environnement, des circuits de proximité, d'économie verte/circulaire

Considérant que la CFT constitue la stratégie forestière 2019-2024 du PETR Grand Quercy ;

LES SIGNATAIRES DE LA CHARTE S'ACCORDENT SUR LES POINTS SUIVANTS :

III. Contribuer à une ambition commune autour de la valorisation du bois local

La CFT est **un cadre d'engagement en commun** basé sur l'envie de **travailler ensemble librement** à l'amélioration des qualités de la forêt.

Pour une meilleure prise en charge de la forêt et du bois dans le territoire du Grand Quercy, les signataires estiment nécessaire une **cohérence stratégique** entre les différentes actions menées par les acteurs publics et privés.

Ils conviennent, dans le cadre de cette CFT, **de mener des actions liées entre elles** de façon à couvrir le champ de la « marguerite » des dimensions en jeu ébauchées plus haut : parler d'une épicerie bois n'a de sens que si les propriétaires forestiers, les consommateurs, les artisans sont sensibilisés à la valorisation du bois local, si des actions de formations et de maintien de l'emploi sont menées, si l'activité est rentable économiquement. De même, la qualité de la production de bois en forêt dépend entre autres de sa biodiversité (sol, diversité des essences d'arbres, pollinisateurs...) et cette biodiversité est importante aussi pour la randonnée, le cadre de vie, la chasse, la cueillette des champignons...

A travers ces actions, les signataires convergent autour de l'ambition stratégique suivante :

Engager un cercle vertueux entre une sylviculture adaptée à la forêt lotoise, une valorisation multiple et de qualité du bois local, une consolidation des savoir-faire et des métiers du bois, un maintien et la prise en charge de la biodiversité des espaces forestiers, le respect des infrastructures, du cadre de vie et du paysage du territoire, sous la coordination des élus du territoire, en s'appuyant sur un réseau d'acteurs permettant de faire circuler l'information et de mener des actions pour le bénéfice du plus grand nombre.

IV. Prendre en compte les quatre enjeux suivant et les 5 axes stratégiques correspondant

Pour réaliser cette ambition, les signataires s'accordent sur les 4 enjeux suivants :

Enjeu 1 : Créer les conditions favorables au regroupement foncier (momentané ou pérenne)

- Favoriser la gestion durable des forêts et la mobilisation de bois
- Faciliter la prise en compte des services écosystémiques et des effets du changement climatique
- Améliorer l'équilibre sylvo-cynégétique

Enjeu 2 : Améliorer la gestion durable de la forêt et la qualité de ses ressources et services

- Améliorer les peuplements et favoriser un renouvellement durable de la forêt
- Promouvoir les documents de gestion durable
- Développer les services écosystémiques de la forêt
- Prendre en compte les effets du changement climatique

- Préserver la biodiversité
- Maintenir et accroître le lien agriculture/forêt
- Mettre en exergue le rôle de la forêt dans le développement du territoire (lien avec documents d'urbanisme, tourisme, culture forestière)

Enjeu 3 : Renforcer la contribution de la filière forêt-bois dans le développement économique du territoire

- Créer les conditions favorables pour développer la filière économique
- Favoriser la connaissance et l'utilisation des produits locaux
- Favoriser la communication entre les différents maillons de la filière
- Transmettre savoirs et savoir-faire

Enjeu 4 : Incrire la forêt dans des dynamiques supra-locales

- Faire le lien entre la stratégie locale et les stratégies régionales et du Massif Central
- Favoriser les échanges avec d'autres territoires

Pour répondre à ces enjeux, les signataires s'accordent sur les 5 axes stratégiques suivant :

Axe 1. Améliorer la qualité des boisements et favoriser leur renouvellement

Axe 2. Favoriser l'utilisation du bois local

Axe 3. Se mettre en capacité d'agir sur toutes les dimensions

Axe 4. Informer et sensibiliser sur la forêt du territoire et les services rendus par les forêts

Axe 5. Contribuer à la mobilisation et à la cohésion des acteurs

V. Adopter un mode de travail collaboratif et coopératif respectueux de tous les acteurs de la forêt et du bois

Les signataires s'accordent sur **la nécessité d'adopter un mode de travail adapté au caractère multidimensionnel de la forêt**, illustré par la "marguerite des dimensions" et la multitude d'acteurs publics et privés concernés.

Ce mode de travail passe par :

- **l'écoute et le respect de chaque acteur impliqué;**
- **la nécessité de trouver des "porteurs de projet"** pour les actions envisagées et de rechercher ensemble les conditions et moyens pour qu'ils puissent mettre en œuvre leurs projets à partir du moment où ils correspondent à l'ambition et aux enjeux identifiés dans la présente charte;
- **le suivi et l'évaluation ensemble des actions.**

VI. Mettre en place un mode de fonctionnement qui permet la circulation de l'information et le respect des légitimités en place

VI- 1 Dispositif de suivi

Les signataires mettent en place un dispositif de suivi de la présente Charte cohérent avec les autres CFT du territoire national et organisé autour de l'instance décisionnelle du PETR Grand Quercy.

Les Chartes forestières sont des démarches territoriales, portées et relayées par les élus. Les élus portent et conduisent la stratégie de la CFT, en tant que garants de l'intérêt général, via un Comité

d'élus qui sera en relation directe avec l'instance décisionnelle, le Comité Syndical du Grand Quercy.

Mais comme indiqué plus haut, ni les élus ni personne de manière isolée ne peut agir dans ce domaine. C'est pourquoi il existe un Comité de pilotage, aidé par un Comité technique, qui permet de réunir acteurs de tous horizons et est une instance de suivi, d'échange et de préconisation.

VI-2 : Mode de mobilisation des acteurs de la forêt et du bois dans le territoire

Compte tenu des caractéristiques de la forêt du territoire et de l'ambition affichée dans cette charte, les signataires visent, en complément de ce dispositif :

1. La mise en place d'**un réseau d'acteurs référents au niveau du territoire du Grand Quercy** qui se connaissent, qui font circuler l'information entre eux et peuvent mobiliser l'expertise nécessaire au cas par cas.
2. **Une information large, grand public**, à travers des événements sur le bois et la forêt dans le territoire.

VI-3 : Animation de la Charte forestière du Grand Quercy

Les signataires de la Charte s'engagent à soutenir la mise en place par le Grand Quercy d'une animation de la présente Charte pour les points suivants :

- Organisation et animation de la gouvernance
- Accompagnement des maîtres d'ouvrage pour la mise en œuvre opérationnelle du plan d'actions
- Animation d'opérations du plan d'actions pilotées par le Grand Quercy
- Communication sur la CFT
- Suivi et évaluation
- Renforcement des liens entre la CFT et le supra-local.

VII. Mettre en œuvre et approfondir le programme d'actions et de projets suivant

Les actions peuvent être classées en 3 niveaux de maturité (Cf. fiches-actions en annexe) :

1^{er} niveau : Actions à engager à court terme

1. Animer la Charte Forestière de Territoire
2. Amplifier l'animation auprès des propriétaires forestiers privés
3. Favoriser les chantiers d'exploitation forestière durables et exemplaires
4. Etudier la faisabilité d'une démarche de vente locale des produits forestiers : vers une épicerie du bois
5. Accompagner la commande publique dans les projets de construction, de réhabilitation ou d'aménagement
6. Valoriser et structurer la filière bois-énergie autour de projets de chaufferies

2^{ème} niveau : Actions à co-construire

7. Informer et sensibiliser sur la forêt du territoire et les services rendus par les forêts
8. Développer la compensation carbone pour l'amélioration de la forêt et de ses services
9. Favoriser la défense contre les incendies sur les zones à enjeux
10. Lutter contre l'érosion
11. Favoriser la gestion durable des taillis de cause
12. Accompagner des collectivités à acquérir de la forêt ou à récupérer les biens sans maître

3^{ème} niveau : Champ des possibles

Ce sont des propositions issues des ateliers de travail. Rien ne préfigure qu'elles seront mises en œuvre dans le cadre de la CFT. Elles constituent des axes ou pistes d'actions jugés intéressants et pertinents, qui pourront être réinterrogés et travaillés (portage, méthode, financement, partenariat...)

- Développer les points de stockage du bois publics et privés
- Développer les systèmes gazogènes pour les machines travaillant en forêt
- Développer l'utilisation du bois local dans les collectivités pour le petit mobilier (bancs, pancartes, etc. avec formation des agents)
- Développer le broyage collectif
- Mener des actions sur les produits non ligneux de la forêt : champignons, cornouiller mâle...
- Identifier les « actions CFT » qui concourent, du point de vue des acteurs locaux, à l'amélioration de la situation de la forêt et du bois sur le territoire (marque locale...)
- Développer une filière bois bûche avec les agriculteurs
- Mener des actions sur les métiers du bois
- Développer les liens avec la CFT Figeac Quercy Vallée de la Dordogne et mener des actions en concertation
- Accompagnement des propriétaires publics et privés par la fédération des chasseurs pour des actions favorables à la faune sauvage
- Mieux connaître le patrimoine forestier pour mieux le valoriser : arbres remarquables, arbres matures (action du PNR/ IPAMAC), biodiversité, ...

Les actions à co-construire et le champ des possible seront approfondis dans l'esprit de la Charte, avec l'ensemble des signataires :

- Pour les actions à co-construire : elles feront l'objet d'un travail spécifique avec les acteurs/partenaires concernés et à l'initiative des acteurs indiqués dans les fiches-action.
- Pour le champ des possibles : ces actions pourront être approfondies pendant la durée de la Charte :
 - Soit à l'initiative de l'animateur de la CFT, après validation par les instances prévues par la Charte.
 - Soit à l'initiative de tout autre acteur signataire de la charte. Un acteur prenant une telle initiative s'engage à respecter l'esprit de la Charte dans l'approfondissement de l'action, il pourra recevoir l'appui de l'animateur de la CFT. Une fois l'action définie, elle sera validée par les instances de la Charte.

Signataires

Fait à Cahors, le 7 octobre 2019

Le Président du PETR Grand Quercy,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE

Le Préfet du Lot,

Jérôme FILIPPINI

La Présidente de la Région Occitanie,

Carole DELGA

Le Président de l'ADASEA D'OC,

Henri BONNAUD

La Présidente de Arbres Haies Paysages 46

Karen SERRES

Le Président de la CAPEB du Lot,

Eric LALANDE

Le Président de la Chambre d'Agriculture,

Christophe CANAL

La Présidente de Cœur de forêt,

Margaux SABOURIN

Le Président des Collectivités forestières Occitanie,

Francis CROS

Le Président du Conservatoire des espaces naturels

Hervé BRUSTEL

Le Président du CRPF Occitanie,

Yannick BOURNAUT

Le Président de la SCIC Bois Energie Lot,

Laurent CAUSSE

Le Président du SYDED,

Gérard MIQUEL

Le Président du Syndicat des forestiers privés du Lot,

Eric SIMON

Le Président de Vivier bois Massif Central,

Eric LALANDE